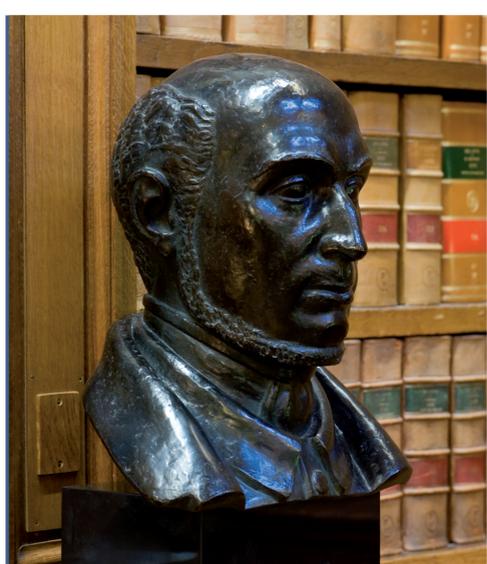




Victor Schœlcher

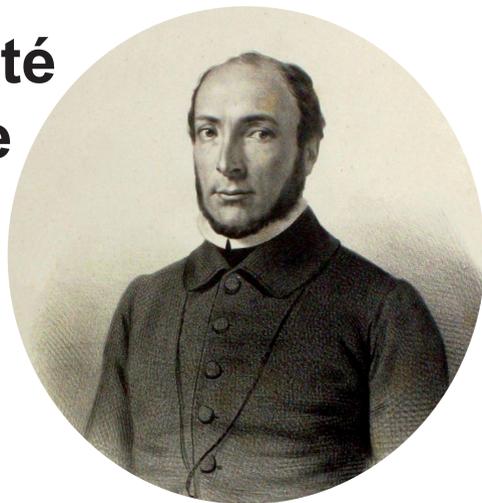
Paris 1804 – Houilles 1893

Député de la Martinique de 1848 à 1849, député de la Guadeloupe de 1849 à 1851 et de 1871 à 1875, puis sénateur inamovible.



Fils d'un riche industriel, il voyage en Amérique pour commercialiser les faïences produites par l'entreprise familiale et revient révolté par la condition faite aux Noirs, que ce soit aux États-Unis ou dans les Antilles françaises.

Fondateur, en 1834, de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, il prépare en 1848 le décret d'abolition en tant que secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies.



Expulsé de France après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, il revient en 1870 et est élu l'année suivante dans le département de la Seine, en Guyane et à la Martinique, pour laquelle il opte. Il fait partie des soixante-quinze sénateurs désignés à vie en 1875.

« Nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves. »

★ Bronze par Gilbert Privat,
XX^e siècle